



CONSIGNES SANITAIRES
PRECONISATIONS ACADEMIQUES
POUR LA MISE EN ŒUVRE DES TECHNIQUES PROFESSIONNELLES
FILIERE ESTHETIQUE COSMETIQUE PARFUMERIE

A adapter selon l'actualité sanitaire

Afin de mettre en œuvre des mesures proportionnées, le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports a établi pour la prochaine année scolaire, en lien avec les autorités sanitaires, une graduation comportant quatre niveaux :

- niveau 1 / niveau vert ;
- niveau 2 / niveau jaune ;
- niveau 3 / niveau orange ;
- niveau 4 / niveau rouge.

Nous nous situons à ce jour, à **un niveau 2** du protocole sanitaire (cf protocole et cadre de fonctionnement année scolaire 2021-2022).

Le contexte sanitaire pour cette rentrée 2021 nécessite le maintien de mesures particulières pour la mise en œuvre des techniques professionnelles dans la filière esthétique cosmétique parfumerie.

Quelle que soit la technique mise en œuvre :

- L'élève praticien doit porter, en plus de la tenue professionnelle habituelle :
 - Un masque homologué,
 - Une visière et/ou des lunettes de protection homologuée(s),
 - Des gants,
 - Aucun bijou,
 - Des cheveux attachés.
- L'élève modèle doit porter un masque homologué et ne porter aucun bijou.
- Aucune exposition en face à face de moins d'un mètre entre deux personnes sans masque
- Lavage des mains fréquemment et désinfection (gel hydro alcoolique)

Cas spécifiques :

- Les **soins du visage** sont réalisés :
 - En évitant le face à face
 - Pas d'exposition en face à face de moins d'un mètre entre deux personnes sans masque
 - Pas de communication entre les élèves pendant les soins du visage
 - Sans utilisation de vapozone ou tout appareil créant de la vapeur
- Le **maquillage** peut être réalisé sur une tête malléable.

- Les **soins de manucurie** étant réalisés en face à face, une séparation de type plexiglass est fortement conseillée.

Concernant le matériel et les locaux :

- Désinfection poussée des locaux, des postes de travail, du petit matériel et produits communs avant et après chaque utilisation
- La préparation des postes de travail doit être anticiper afin de limiter les déplacements
- L'utilisation d'appareil à vapeur type vapozone reste proscrite
- Les locaux doivent être aérés le plus possible
- Une régulation des flux d'élèves dans les vestiaires est nécessaire

L'accueil clientèle doit être évité.

De plus, il est particulièrement important, au vu du contexte, de préciser systématiquement et d'intégrer à la formation en techniques professionnelles la prévention des risques professionnels.

Vous pouvez vous référer :

- Au protocole et cadre de fonctionnement année scolaire 2021-20 du ministère de l'éducation nationale
- Au « guide » constitué de « Fiches sanitaires Covid 19 » validées par le Ministère du travail ;
- A la Norme AFNOR SPEC X50-231- [Mai 2020] Centres de beauté et de bien-être - Exigences et recommandations pour l'hygiène et la prévention des risques sanitaires.
<https://www.boutique.afnor.org/norme/afnor-spec-x50-231/centres-de-beaute-et-de-bien-etre-exigences-et-recommandations-pour-l-hygiene-et-la-prevention-des-risques-sanitaires/article/942221/fa200496>

Anne DURAND
Muriel FARNET
Magali ROBAGLIA
Corinne TRAN

Inspectrices en charge de la filière esthétique